



Droit des assedic et anpe

Par **mamy**, le **30/06/2008 à 15:34**

assistante maternelle depuis 10ans mon agrement a ete suspendu a cause de traveaux realisera proximiter de ma maison et non securiser (chute de rochers dans mon jardin)rnje suis au chomage depuis 8_MOIS LES ASSEDIC ET ANPE ONT ILS LE DROITrnde vouloir me faire travailler hors de chez mois alors que justementrnj'avais choisie ce metier pour travailler a la maison rn rn ps les traveaux sont realiser par un promoteur de maisons individuelles rnet mon assurance et rnsur l affaire (presque 1 ans) merci de me repondre

Par **Tisuisse**, le **04/07/2008 à 17:50**

Tout à fait si les emplois qui vous sont proposés correspondent à votre qualification.